



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 13 mars 2017, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**3<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Supplément à l'ordre du jour**

**17-402**

**Proposition** du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Marion Zwygart, Nicolas de Pury, Charlotte Opal, Dimitri Paratte, Joël Desauls, Diego Fischer, Jacqueline Oggier Dudan, Hélène Dederix Silberstein et Ariane Tripet, relative à « la prévention du harcèlement de rue » (Déposée le 21 février 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 13 mars 2017) :

« Projet

**Arrêté  
relatif à la prévention  
du harcèlement de rue  
(Du .....**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition de certains de ses membres,

a r r ê t e :

**Article premier.**-<sup>1</sup> La Ville de Neuchâtel pratique une politique active et volontariste de prévention du harcèlement de rue.

<sup>2</sup> Dans ce but et dans les limites de ses compétences, elle mène une politique cohérente et suscite des actions au travers de ses différents services ainsi qu'en collaboration avec les organisations de la société civile, le canton et les différentes entités où la Ville est représentée.

<sup>3</sup> Elle mène ou suscite des actions notamment dans le domaine de la sensibilisation et de la sécurité :

- a) Formation du personnel de la sécurité urbaine, en particulier des médiateurs urbains ;
- b) Sensibilisation du public, en particulier des jeunes adultes, au travers des missions du Centre de santé sexuelle – Planning familial ;
- c) Participation au développement de tout moyen permettant de faciliter le dépôt de plainte et l'identification des harceleurs, par exemple par la création d'applications mobiles.

<sup>4</sup> Elle mène ou suscite des actions notamment dans le domaine de la formation :

- d) Formation du personnel des crèches et structures d'accueil de la Ville pour sensibiliser les parents et les enfants. Les crèches et structures d'accueil privées sont intégrées à cette formation ;
- e) Formation du personnel éducatif et enseignant en collaboration avec le canton ;
- f) Sensibilisation des élèves en collaboration avec le canton, les cercles scolaires et les directions d'établissements ;
- g) Formation du personnel des transports publics et campagne d'affichage à l'intention des passagers.

<sup>5</sup> Elle mène ou suscite des actions notamment dans le domaine de l'information et de la prévention :

- a) Invitation au Conseil et au Parlement des jeunes à développer leurs propres actions auprès de leurs membres et de leur public-cible ;
- b) Campagne d'affichage à destination du grand public ;
- c) Participation aux actions menées sur le plan cantonal, fédéral ou international comme la Semaine internationale contre le harcèlement.

**Article 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Développement

#### **T'as vu comme tu t'habilles aussi ?**

Le harcèlement de rue - cette façon déplacée d'interpeller une personne, de la siffler, de la suivre, de la « complimenter », de l'effleurer, de lui proposer de coucher avec elle...- n'est pas un phénomène nouveau, mais les victimes sont de plus en plus nombreuses à oser s'insurger contre ces agissements et contre le fait qu'on les rende en plus responsables de ce qui leur arrive.

Nul besoin d'une nouvelle enquête pour savoir si le harcèlement de rue existe aussi à Neuchâtel : une édition récente de l'émission « Vacarme » sur la RTS<sup>1)</sup> en témoigne de façon saisissante. Pas besoin de nouvelles recherches pour évaluer l'ampleur du phénomène, pour saisir les caractéristiques principales des auteurs ou pour voir si, ici comme ailleurs, ce sont essentiellement les jeunes femmes et les personnes LGBT (les lesbiennes, gays, bisexuels, trans et autres) qui subissent ces agressions. En effet, toutes les études faites à ce sujet arrivent aux mêmes conclusions : du côté des victimes comme du côté des auteurs, toutes les couches de la population sont concernées. Que ce soit en France<sup>2)</sup>, en Argentine où le harcèlement de rue est devenu un délit ou, plus proche de nous à Lausanne où, suite à une interpellation, la Ville a commandé une enquête exploratoire<sup>3)</sup>, partout les résultats sont similaires : bien que rarement rapporté à la police, le harcèlement de rue est loin d'être un phénomène exceptionnel et, surtout, il génère un sentiment de peur et d'insécurité chez les personnes qui le subissent. Pas de doute, l'espace urbain appartient davantage aux hommes qu'aux femmes.

Le harcèlement - au travail comme dans la rue - est intolérable, et les collectivités publiques doivent tout faire pour l'empêcher. Des mesures seraient à envisager pour prévenir le harcèlement sur les lieux de travail, à l'instar de ce que notre ville a fait pour son propre personnel, ou pour repenser l'espace urbain en tenant mieux compte des discriminations sans doute non voulues qu'il génère, de fait, entre hommes et femmes, mais aussi entre les différentes ethnies auxquelles appartiennent les personnes qui l'occupent ou le traversent.

Mais le projet d'arrêté que nous déposons aujourd'hui est centré sur le harcèlement de rue. Nous souhaitons en effet que la Ville se dote d'un outil permettant de sensibiliser la population et ainsi de prévenir des comportements qui empoisonnent la vie des personnes LGBT, comme celle de nombreuses femmes, surtout jeunes.

Nous sommes conscient-e-s de la marge de manœuvre relativement étroite d'une commune dans ce domaine, mais nous pensons qu'une action, essentiellement centrée sur la prévention est non seulement possible, mais souhaitable et très utile. Notre démarche ne vise pas - du moins à cette étape - à encourager la dénonciation et faciliter la punition des auteurs de harcèlement. Il nous paraît au contraire primordial de prendre d'abord le temps de conscientiser et sensibiliser toute la population, mais aussi de former les personnes qui ont un rôle éducatif ou de maintien de l'ordre public. Introduire ce thème du harcèlement de rue dans les cours de formation, qu'elle soit de base ou continue, collaborer avec les associations actives sur ce thème, à l'instar de ce qui se fait notamment pour la lutte contre le racisme, dans l'organisation de campagnes ponctuelles, notamment à l'occasion de la semaine internationale contre le harcèlement (semaine 15), voilà quelques exemples d'actions de sensibilisation qui, parmi d'autres, pourraient être menées sans grands frais.

La Ville y gagnera en convivialité, les harceleurs non conscients de l'être gagneront en compétence communicative et les harcelé-e-s se réjouiront de ne plus l'être, et de pouvoir enfin se promener en ville à toute heure, sans craintes ni soucis.

- 1) <http://www.rts.ch/play/radio/vacarme/audio/la-nouvelle-generation-saura-t-elle-reenchanter-le-feminisme-15?id=8180626>
- 2) Coustère Capucine, *Le harcèlement de rue dans une perspective du genre : signification, effets, solutions*, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2013-2014, 120 p.
- 3) *Rapport d'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne*, Observatoire de la sécurité, en collaboration avec l'EPFL et l'institut de recherche Idiap, Lausanne, décembre 2016

## Discussion

### **17-602**

**Interpellation** du groupe PopVertSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Jacqueline Oggier Dudan, Hélène Dederix Silberstein, Charlotte Opal, Diego Fischer, Joël Desaulles, Ariane Tripet, Dimitri Paratte et Marion Zwygart, intitulée « A Neuchâtel, La Poste perd ses cases postales ! » (Déposée le 21 février 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 13 mars 2017) :

### **Préambule**

En préambule à notre interpellation, et comme déjà demandé il y a 12 mois, le groupe PopVertSol souhaite vivement que le Conseil communal rappelle une fois de plus à la direction de La Poste qu'elle doit respecter sa mission et ses obligations de service public qui lui incombent et qui sont inscrites dans la loi fédérale sur La Poste (LPO) en ces termes:

*«La Poste a pour but de garantir à la population et aux milieux économiques des services postaux variés, avantageux et de qualité ainsi que des services de paiement relevant du service universel.*

*La Poste doit en particulier assurer un service universel suffisant et à des prix raisonnables, à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays, par la fourniture de services postaux et de services de paiement».*

Suite à l'annonce de La Poste l'année passée de fermer quatre offices de poste en Ville – comme il y a dix ans - une pétition pour s'y opposer a été lancée par des

mouvements citoyens l'hiver dernier. Cette pétition a remporté un extraordinaire succès avec pas moins de 14'119 signatures récoltées en seulement 2 mois!

Nous avons déjà annoncé que si cette pétition équivalait à un vote populaire aujourd'hui, avec les signatures pour la seule Ville de Neuchâtel – 8'438 signatures et avec une estimation de 40% de taux de participation – cela correspondrait à près de 85% de votants en faveur de la pétition!

Rappelons aussi qu'en octobre 2016, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a fait recours auprès de la Commission fédérale de La Poste (PostCom). Il déplorait le fait que le «géant jaune», qui veut transformer l'office postal de La Coudre en agence postale, ne donne aucune garantie sur son maintien dans la durée. C'est pourquoi le Conseil communal, au vu du fort potentiel de développement de ce quartier de Neuchâtel ainsi que de l'attachement sans faille de la population à des prestations postales de qualité et de proximité, exigeait que La Poste garantisse la pérennité de cette agence postale avec comptoir desservi pour au moins dix ans, en demandant un engagement à long terme pour l'office postal voisin d'Hauterive.

## **Interpellation**

**Nous apprenons avec stupéfaction aujourd'hui que la direction de La Poste a pris la décision de manière unilatérale, de fermer toutes les cases postales des offices de Serrières, La Coudre, Vauseyon et de l'Ecluse, ceci pour le 30 juin 2017!**

Cette manière de faire scandaleuse a pour unique but d'accélérer à terme les fermetures de ces quatre offices de postes, en faisant tout pour réduire des prestations de base et les horaires d'ouvertures.

Rappelons que nous considérons comme un minimum:

- que La Poste ne doit pas pouvoir réaliser des modifications dans le réseau des offices postaux et de ses prestations qu'en accord avec les Autorités locales.

Mais il est vrai que c'est difficile, quand La Poste continue de se moquer éperdument des Autorités, des citoyens et tout simplement de ses clients.

- La Poste doit respecter le principe de la bonne foi et de la transparence lors de ses rapports avec les Autorités locales et avec les représentants de la clientèle.

Mais avec le management actuel plus que douteux de La Poste, qui exerce de plus des pressions inacceptables à l'encontre de son personnel, les principes de bonne foi et de transparence n'existent pas!

De plus, d'affirmer que l'on peut remplacer les cases postales fermées par des réouvertures dans les deux offices de poste de la gare (2002) et du centre-ville (2001) est un mensonge de la part de la direction de La Poste.

Matériellement, il ne sera pas possible de créer autant de cases postales sur ces deux sites. Il y a donc vraiment une volonté de La Poste de diminuer ce type de prestations, pourtant peu coûteuses.

De plus, le problème de la mobilité et d'accessibilité ne seront qu'accentués. Les accès de place de la gare et du centre-ville sont déjà saturés.

Les temps d'attentes au guichet de ces deux offices pour les usagers sont déjà désagréables certains moments de la journée.

D'imaginer des dizaines de véhicules tous les jours en plus du trafic actuel pour que les entreprises et particuliers viennent chercher leur courrier est une aberration.

De croire que des entreprises situées à La Coudre, à Vauseyon ou à Serrières vont prendre les transports publics pour traiter leur courrier n'est pas concevable.

Il y a là une dimension que la Poste ignore sciemment:

- le développement de l'habitat et des entreprises dans des quartiers dits périphériques.
- Les questions liées à la mobilité qui sont un enjeu majeur pour le futur et développement de notre Ville, qui ne pourra se faire qu'avec une construction cohérente de tous les éléments qui constituent une qualité de vie.

La fermeture de toutes les cases postales des offices de poste de Serrières, La Coudre, Vauseyon et de l'Ecluse est un mauvais signal et s'inscrit avec une parfaite absurdité dans le futur développement de la Ville et de son agglomération!

Le groupe PopVertSol dénonce l'attitude indécente de la direction de La Poste et manifeste clairement son refus d'aller plus loin dans les concessions faites à ce type de restructuration.

Nous souhaitons que le Conseil communal entreprenne tout pour surseoir à ce type de décisions de La Poste.

Nous souhaitons également que le Conseil communal s'oppose à toute diminution de prestations dans l'offre générale de la Poste à Neuchâtel.

### Développement

Neuchâtel, le 2 mars 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol